



## Trop perçu assedic, prescription ?

Par **vero**, le **18/07/2008 à 11:14**

Bonjour,rnrnLes assedic me réclament un trop perçu qui date de 1999, il y a-t-il une prescription ? rnrnMerci d'avance

Par **coolover**, le **23/07/2008 à 12:22**

Bonjour Véro.rnrnOui, il y a une prescription : l'action en remboursement des allocations chômage indument versées se prescrivent par 3ans à compter de la date de leur versement, sauf fraude ou fausse déclaration (Art. L351-6-2, code du tra vail ; Règlement UNEDIC anenxé à la Convention d'assurance chômage, 18/01/2006, Art. 34 §2).rnAttention car une citation en justice ou une reconnaissance de la dette par le débiteur pendant ce délai interrompt la prescription :)

Par **venize1959**, le **23/04/2010 à 23:11**

Bonjour,rnrnJe ne suis pas fière de ce que je vais vous dire mais le mal est fait.rnDe 1996 à 2001 j'avais un salaire de 1 800 euros en 2002 je me retrouve licenciée. je retrouve un emploi en 2003 à 1060 euros pas le choix alors pour pouvoir régler mes factures et le reste je me suis déclarée en tant que chômeuse de 2003 a 2010 les assedics ont découvert le pot aux roses que maintenant. A quelle sauce l'assedic va me manger merci de vos réponses.rnrnrnrnrnJOE

Par **amajuris**, le **02/11/2012 à 13:34**

bjr,rndéjà à minima vous aurez sans doute à rembourser les sommes que vous avez indument perçues.rnensuite tout dépend de votre position, si la procédure reste amiable vous pouvez négocier un échéancier.rnsi vous contestez et qu'il y a une procédure judiciaire (ou ATD) cela peut se terminer après un jugement vous condamnant par des saisies.rncdt

Par **pat76**, le **02/11/2012 à 15:37**

BonjourrrnrnLorsqu'il y a fraude, la prescription ne joue pas.

Par **coralie95**, le **06/02/2013 à 00:14**

bonjour,rnLes assedic peuvent ils reclamer un trop perçu lorsqu'on est plus inscrit? c'est le fait de se reinscrire et de faire un recalcul des droits qui génère ce trop perçu??rnm~~erci~~

Par **amajuris**, le **06/02/2013 à 10:55**

bjr,rnun trop perçu peut toujours être réclamer si celui-ci est réel.rncdt

Par **coralie95**, le **07/02/2013 à 10:41**

Bonjour,rnJe vous explique ma situation, j'ai fais une grosse bêtise et ceci pendant 11 mois, j'ai cumulé pole emploi et salaire en cdd. Je dois donc au pôle emploi la somme de 11000 euros. Ils n'ont toujours pas découvert la fraude, je ne sais pas comment sa se fait d'ailleurs? Bref quand j'ai commencé cette connerie, je pensais juste que toutes les périodes travaillées pendant cette fraude ne serait pas comptabilisées dans le calcul de mes droit mais j'ignorais que je devrais rembourser cette somme. Je me rend compte de l'énorme bêtise que j'ai faite, j'ai donc été voir mon conseiller à la banque pour prendre un crédit de 11000 euros qui m'a été accordé, je préfère encore devoir de l'argent à la banque que d'en devoir à l'état. Je n'ai pas d'excuse pour mon geste si ce n'est la bêtise. Je ne sais pas comment faire pour avouer ma fraude et quels risque j'encours? si quelqu'un peut m'aider s'il vous plait je n'en dors plus la nuit.rnrnMerci

Par **pat76**, le **07/02/2013 à 16:53**

Bonjour CoraliernrnVous avez vérifié auprès de l'URSSAF que vous aviez été déclarée par votre employeur pour les 11 mois de CDD?rnrnIl est étonnant que vous n'ayez jamais reçu de

rappel à l'ordre de la part des ASSEDIC si l'employeur a bien fait les déclarations de versement de salaires et des cotisations auprès des organismes auxquels il est astreint de le faire.

Par **coralie95**, le **07/02/2013** à **19:51**

bonjour,rnrnOui oui mon employeur m'a bien déclaré auprès de l'urssaf surtout que c'était à chaque fois de très court cdd mais il est vrai que dans certaines société c'est plus long que dans d'autres mais c'est vrai que je suis fortement étonné que les assedic n'est rien vu. Il parait qu'ils peuvent parfois mettre 4 ans pour le voir. Ils ont tendance à voir les interimaire mais pas les cdd dans les petites sociétés. Et comme je n'ai aucun dossier à la caf c'est peut être pour cela que je suis passé entre les mailles du filet mais j'ai bien peur qu'ils s'en rendent compte au moment où les impôts feront leurs déclarations, en tout cas je ne sais pas comment m'y prendre je disposerais des fonds dans 7 jours mais comment me dénoncer?

Par **soniaD**, le **09/09/2013** à **16:40**

Bonjour,rnSuite à ma récente inscription au Pole emploi, il me retire 1200 euros direct sur un trop perçu que j'ai eu de 1995 à 1998;rnOnt ils le droit ? plus de 10 ans après, ma dette n'aurait elle pas du être annulé ?rnMerci de me dire quoi faire ?

Par **amajuris**, le **09/09/2013** à **17:29**

bjr, rnvous avait-il relancé depuis 1998 ?rnce trop perçu résulte-il d'une erreur de pôle-emploi ou de fraude de votre part ?rncdt

Par **ouassous**, le **28/09/2013** à **13:10**

bonjour,rnLes assédic m'avait donner un trop perçu que j'ai fini de payer ce mois ci mais ce trop perçu était une erreur de leur part tellement qu'il m'avait adressez un formulaire de remise de dette, est ce qu'il est trop tard pour le leur envoyer car cela m'a causer beaucoup de préjudice car ils ont repousser le début de mes paiements de 2 mois et ont prélever 122 euros pendant 6 mois et je n'arrive pas à combler ce trou,conséquences problèmes de factures d'assurance et bien d'autres.rnJE VOUS REMERCIE D'AVANCE

Par **ouassous**, le **28/09/2013** à **13:11**

bonjour,rnLes assédic m'avait donner un trop perçu que j'ai fini de payer ce mois ci mais ce trop perçu était une erreur de leur part tellement qu'il m'avait adressez un formulaire de remise

de dette, est ce qu'il est trop tard pour le leur envoyer car cela m'a causer beaucoup de préjudice car ils ont repousser le début de mes paiements de 2 mois et ont prélever 122 euros pendant 6 mois et je n'arrive pas à combler ce trou,conséquences problèmes de factures d'assurance et bien d'autres.rnJE VOUS REMERCIE D'AVANCE

Par **christel26**, le **02/09/2015** à **14:13**

Bonjour rnje viens vous demander conseil rnJ'ai reçu un trop perçu des assedic en 2008 ensuite j'ai travaillé jusqu'à juin 2015 J'ai droit a des indemnités est ce qu'ils ont le droit de me retenir se trop perçu de 2008.rnDans l'attente de votre réponse merci christel26